



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AVB DU MARDI 19 JUIN 2018

CENTRE SPORTIF UNIVERSITAIRE DE DORIGNY, SALLE POLYVALENTE 113 – BÂTIMENT SOS1

Walid Gharib, Président du LUC Basketball, nous fait part de son plaisir à nous accueillir dans le centre sportif universitaire de Dorigny. Il nous présente M. Pfefferlé, Directeur du Service des Sports UNIL/EPFL.

La parole est donnée à M. Pfefferlé qui nous explique les sports du LUC dont fait partie le basketball et nous rappelle l'importance d'avoir des clubs sur le campus qui participent à des championnats.

Le Président Central, José Fernandez Utges, ouvre l'assemblée à 20 :05, salue les délégués des clubs convoqués et leur souhaite la bienvenue.

Il remercie le LUC Basketball pour l'organisation de cette assemblée générale ordinaire, ainsi que pour son accueil.

Nous avons le plaisir d'accueillir M. Giancarlo Sergi, Président de Swiss Basketball, ainsi que M. Jean-Claude Busset

L'assemblée est priée d'excuser l'absence de :

M. Philippe Rupp, du Service de l'éducation physique et des sports et secrétaire général de la Fondation du Fonds du Sport vaudois ;

Mme Marie-José Meyer, MM Luc Anex, Marcel Pasche, Jacques Delessert, membres d'honneur, Yves Meylan Président d'honneur ;

M. Didier Jaquerod, Président de la Commission de recours.

1. Contrôle du droit de participation, signature de la liste des présences et retrait du matériel de vote

Clubs convoqués :

L'Association compte actuellement 26 clubs actifs et 1 en congé (La Tour)

Tous les clubs ont été convoqués par courriel du 4 juin 2018 et par courrier postal comprenant l'ensemble des annexes.

Clubs absents :

Le club de Nyon masculin ne se présente pas.

Clubs présents : 25 clubs présents avec droit de vote

18 Clubs à une voix carton de vote jaune

7 Clubs à deux voix carton de vote vert

Total des voix : 43

Majorité à **22**

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président Central demande aux clubs présents s'ils sont d'accord avec l'ordre du jour tel qu'il a été présenté. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

3. Nomination de l'organe de contrôle et des scrutateurs

Nomination de l'organe de contrôle :

M. Daniel Henriod, Vice-Président de la Commission de Recours

Nomination des scrutateurs :

Xavier David, secrétaire du club de Morges- St-Prex

Claudio Puliafito, secrétaire du club de Cossonay se sont présentés.

Il n'y a pas d'opposition à ces nominations.

4. Rapports administratifs et techniques de la saison 2017-2018

- a. Rapport du Président Central
- b. Rapport de la Commission des Arbitres
- c. Rapport de la Commission technique
- d. Rapport de la Commission Minis
- e. Rapport de la Commission Discipline et Protêt
- f. Rapport de la Commission de Recours

José Fernandez rappelle que les quatre premiers rapports ont été envoyés avec la convocation et que les deux derniers ont été distribués à l'entrée avec le matériel de vote. L'ensemble sera mis sur le site de l'AVB avec le procès-verbal.

Débat et questions :

M. Yssam Ben Kalifa relève que le tarif des émoluments (fr. 3'000.-) qui sont demandés lors de l'absence d'un quota d'arbitres est très élevé.

Antoine Regillo lui répond que ce sont les clubs qui ont décidé ce montant.

Michel Berthet relève qu'à l'époque les clubs « se volaient les arbitres » en leur offrant une certaine somme et préféraient payer l'absence de quota d'arbitre plutôt que de les former. Il rappelle également que si un club sanctionné en début de saison par l'émolument du quota d'arbitres présente un arbitre en fin de saison, l'émolument lui est restitué.

René Cudre-Mauroux demande des éclaircissements sur le nombre d'arbitres et s'inquiète de ne voir que deux candidats devenus arbitres titulaires.

Antoine Regillo lui répond qu'il y a un examen théorique et un examen pratique qui se fait sur les matchs U 15 et U 17 et que parfois on manque de temps pour les faire tous passer. Il précise également qu'il préfère nommer des arbitres dont il est sûr de la performance plutôt que de nommer pour nommer.

Oliver Ghorayeb demande la procédure pour annoncer des candidats arbitres.

Antoine Regillo lui explique le processus et le cursus à suivre pour les arbitres minis jusqu'à leur nomination.

Michael Stalder rappelle qu'au niveau statistique les gens restent trois ans et que dans les clubs on essaie d'étoffer le nombre de membres des clubs. Faut-il vraiment maintenir les quotas d'arbitres alors qu'à l'heure actuelle les clubs ne se « volent » plus les arbitres ?

Antoine Regillo lui répond qu'il y a des clubs qui jouent le jeu et forment des arbitres, et d'autres ne le font pas.

Michel Berthet complète en disant que la situation de l'arbitrage en AVB s'aggrave, même si nous n'avons pas encore atteint un nombre critique.

Le Président rappelle que les clubs peuvent proposer d'autres solutions que les quotas pour garantir l'arbitrage de nos championnats.

Ferdinand Ndoh demande quel est l'impact du changement de catégorie des U13 sur l'arbitrage.

Antoine Regillo lui répond qu'auparavant les U 13 étaient arbitrés par les arbitres minis, et que depuis cette saison, les matchs U 13 ont été arbitrés par un arbitre régional et un arbitre mini (autant que possible).

Le Président précise qu'un arbitre conseiller était mis d'office pour ces matchs-là, à chaque fois que cela a été possible, ce qui n'a impliqué pour les U 13 qu'un très petit nombre d'arbitres supplémentaires.

Oliver Ghorayeb demande ce qui a été fait en termes d'amélioration de la formation des entraîneurs dans le canton.

Michel Berthet rappelle que des clinics étaient organisés chaque année, qu'un entraîneur était payé pour donner ces cours et que personne n'était intéressé à les suivre. Cette option a donc été supprimée, laissant à charge de chaque entraîneur le soin de se perfectionner.

Michel Voide complète en disant que les cours de formation existent au niveau de la commission des entraîneurs Swiss Basketball, que l'un de ces cours a eu lieu le week-end dernier et qu'il n'y avait que 30 personnes pour toute la Suisse. Ces cours existent !

5. **Approbation des rapports et décharge aux organes de l'AVB**

Les rapports sont approuvés à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.
La date titre du rapport du Président sera corrigée.

6. **Nouveau Règlement Technique**

Le nouveau règlement technique a été adressé à tous les clubs sous format numérique et sous format papier.

Débat.

Oliver Ghorayeb signale que sur le Règlement technique figure la date de cette assemblée alors qu'il n'a pas encore été voté. Le Président lui répond que soit ce règlement est voté lors de la présente assemblée, soit il n'entrera pas en vigueur.

Amendement du point 10.8

Il sera changé en :

En Conférence Ouest deux (2) arbitres doivent être présents dans la mesure des disponibilités du DRA pour les matchs jeunesse.

René Cudre-Mauroux demande pourquoi il y a tant d'abrogés dans le Règlement et non la suppression pure et simple des articles.

Il lui est répondu que pour ne pas avoir à modifier tous les documents qui se rattachent à ces articles et pour une meilleure compréhension, nous avons gardé l'ordre des articles.

Michael Stalder demande que le championnat AVB soit défini en décembre sur la base des inscriptions de septembre. Le comité en prend note.

Luca Gradassi rappelle que les formules de championnats ne peuvent être créées que lorsque les équipes sont inscrites.

Michel Berthet rappelle que ces dates sont indicatives pour signaler que le calendrier est partagé en deux.

Claude Santi demande que soit précisé que les filles U15, U 17 et U 20 jouent d'office en COBB.

Michel Berthet lui répond en disant que la COBB peut disparaître à n'importe quel moment et qu'il n'est pas possible de le faire figurer dans le Règlement Technique. Par ailleurs, si un jour nous avons suffisamment d'équipes féminines, nous organiserons nos propres championnats, individuellement par AR.

Vote : Le nouveau règlement, avec cette modification du point 10.8, est accepté à l'unanimité sans voix contraire ni abstention.

7. **Propositions statutaires (art. 11.4 SC)**

- I. Oliver Ghorayeb pour ULR propose que seuls les quatre premiers candidats OT s'acquittent des fr. 10.- pour le cours de OTR.

La Commission des Arbitres et le Comité Central ont donné un préavis défavorable à cette proposition.

Sebastiano De Martis, ancien responsable des OT qui sera/est remplacé par Kadija Bongongo, intervient :

- Nous avons été convoqués par Swiss Basketball afin de planifier une ligne directrice commune.
- La formation sera donnée grâce à un fichier unique qui est actuellement en cours de traduction.
- La formation d'un OTR sera donnée par et au sein des clubs, par des personnes agréées par Swiss Basketball.

- Ces personnes seront formées par Sebastiano De Martis. Il y aura trois cours donnés par la CA.
- Il n'y aura plus de formation OT minis (7, 9 et 11) car ce sera géré par les arbitres minis.

Débat : les clubs veulent conserver les parents comme OT minis, et s'adjoindre les services des arbitres minis ; cette demande avait été mal interprétée par les responsables des cours OT. Sebastiano De Martis indique alors, qu'il fera le nécessaire pour avoir deux catégories d'OT, dont une sans les 24 secondes (OT minis)

- Il y aura une distinction entre les OT avec ou sans 24 secondes.
- Un « refresh » pour les OT devient obligatoire.
- Carte rouge de candidat : il appartiendra à Kadija Bongongo de décider si cette carte est maintenue, mais les essais actuels tentant de ne se fier qu'à basketplan ne sont pas concluants.
- Les OT sans feuille durant 2 ans perd son statut d'OT. Le chrono ne suffit pas.
- Les candidats ont deux saisons pour valider leur cours OT.
- Tous les arbitres régionaux sont d'office OTR.
- Les frais pour les OT fr. 10.- pour le cours candidat, puis fr. 10.- par OTR validé pour la saison.

Cette proposition n'est pas votée car elle est retirée par son auteur, moyennant que le CC fasse une proposition de forfait pour les cartes OTR, lors de la prochaine AG. .

- II. Oliver Ghorayeb pour ULR propose que seuls les quatre premiers candidats arbitres minis s'acquittent des fr. 65.- pour le cours de formation.

La Commission des Arbitres a donné un préavis défavorable à cette proposition.

Antoine Regillo explique : En effet, il a été décidé que c'est un maximum de 4 candidats arbitres minis par club qui peuvent être inscrits chaque année afin de privilégier la qualité par rapport à la quantité.

Il est très fortement déconseillé d'envoyer toute une équipe pour faire les cours d'arbitres, car cela nuirait au déroulement du cours (trop de participants) sans garantir

Vote :

Pour : 2 voix
 Contre : 29 voix
 Absentions : 13 voix

Cette proposition est rejetée.

- III. Oliver Ghorayeb pour ULR demande la modification des statuts centraux afin de limiter à un an la durée du mandat du Comité Central.

Le Comité central a donné un préavis défavorable à cette proposition.

Le Président explique : En effet, on ne pourrait pas travailler correctement avec Swiss Basketball si on n'a un délai que d'un an.

Le Comité central propose de modifier les statuts centraux afin d'élever à quatre ans la durée du mandat du Comité Central.

Car, à l'heure actuelle, les mandats de Swiss Basketball sont de quatre ans, et permettent la mise en œuvre de projets à vision de long terme. Les engagements pris par le comité ne se limitent pas à un an ; pour exemple, le contrat avec Swiss Basketball pour l'organisation du Tournoi Fédéral des Sélections est de trois ans, celui avec le Canton de Vaud pour le Sport-études est de trois ans également par volée (HarmoS 9 à 11) avec une échéance indéterminée.

S'agissant de trois propositions (deux nouvelles et un statu quo) pour le même objet, elles doivent être votées simultanément.

Vote concernant la demande de modification du point 14.0 des Statuts Centraux :

Pour : 4 voix
Contre : 39 voix

Cette proposition est refusée. Le statu quo l'emporte.

- IV. Oliver Ghorayeb pour ULR demande que tout nouveau club ait trois saisons pour se mettre en conformité quant au quota d'arbitres.

La Commission des Arbitres a donné un préavis défavorable à cette proposition.

Le Président explique que ça ne fait que repousser l'échéance.

Après débat, il est passé au **vote** :

Pour : 9 voix
Contre : 24 voix
Abstentions : 10 voix

Cette proposition est refusée.

- V. Nathalie Stefanoni pour USY Basket a demandé que l'équipe recevante organise les OT.

Le Comité Central a admis que cette idée était intéressante, mais a donné un préavis défavorable à cette requête.

Le Président explique : En effet, cela demanderait aux clubs de fournir trois OT pour chaque match, alors que justement il est déjà difficile d'en trouver deux. Par ailleurs, cela augmenterait le risque de contestation au sujet de la feuille, car nous n'avons pas de commissaire pour vérifier ce qui se passe à la table.

Cependant, ceci n'empêche pas les clubs de s'arranger entre eux et de le faire noter au dos de la feuille par l'arbitre.

Vote :

Pour : 7 voix

Contre : 34 voix

Abstentions : 2 voix

Cette proposition est refusée.

- VI. Walid Gharib pour LUC Basket demande que les formules des championnats soient fixées dans le Règlement technique avant le début de chaque saison.

Le Comité Central a donné un avis défavorable à cette proposition.

Walid Gharib retire sa proposition après débat et réponse du comité.

8. Elections statutaires

José Fernandez accepte une réélection.

Personne ne se présente pour ce poste.

La parole est donnée à Nicolas Bourquin, Vice-Président, afin qu'il procède à cette élection.

José Fernandez est réélu en qualité de Président Central par 43 voix, sans avis contraire, ni abstention.

José Fernandez Utges, Président réélu, remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

Roland Bandi ne se représente pas

Nous avons reçu la proposition d'Oliver Ghorayeb pour entrer au comité.

Andréanne Châtelain a été formée sur le logiciel de Basketplan depuis janvier 2018 pour suppléer à Roland Bandi et effectuer l'homologation. Elle est présentée par la Comité central. Catherine Gerber propose Leonardo Argenti pour ce poste.

Le Président demande à M. Ghorayeb s'il maintient sa demande d'entrer au comité. Oliver Ghorayeb confirme sa demande.

Michel Berthet prend la parole car il est fâché de l'attitude de M. Ghorayeb. Il en explique les motifs, notamment les nombreuses divergences d'opinion en cours de saison et les méthodes peu transparentes employées. Il souligne l'attitude peu conventionnelle qui a été à l'origine de son départ du club de Vevey et les nombreuses tensions qu'il a provoquées sur la Riviera, en particulier lors des entretiens qu'il a eus pour l'attribution des heures de salles, et lors des transferts de joueurs U 15 et U 17, rendant tout dialogue impossible. Michel Berthet conclut en disant qu'il ne souhaite pas travailler avec M. Ghorayeb.

L'assemblée s'en offusque et réagit vivement.

Après un échange animé nous passons aux votes.

L'Assemblée demande que chaque membre soit élu séparément.

Le Président demande à Oliver Ghorayeb le poste qu'il convoite. Il lui répond qu'il veut la place de Président technique.

Vote :

Nicolas Bourquin, Vice-Président, **est réélu** par 42 voix et 1 abstention

Jean-Marc Boog, Trésorier, **est réélu** par 42 voix et 1 abstention

Michel Berthet, Président technique, **obtient** 25 voix

Oliver Ghorayeb se présente pour le poste de Président technique et **obtient** 9 voix.

Michel Berthet est réélu Président technique

Michel Voide, Vice-Président technique, **est réélu** par 39 voix, 1 voix contre et 3 abstentions

Dominique Michaux, responsable du calendrier **est réélue** par 42 voix et 1 abstention

Anne-Catherine Doyer, responsable minis **est réélue** par 40 voix, 1 voix contre, 2 abstentions

Andréanne Châtelain se présente au poste de responsable de l'homologation et obtient 18 voix

Leonardo Argenti obtient 4 voix pour le même poste.

Il y a 21 abstentions.

Andréanne Châtelain est élue Responsable de l'homologation.

Raphael Fuhrer propose de nommer Roland Bandi membre d'honneur.

Cette proposition est accueillie par acclamation et sera concrétisée lors de l'APC

Commission Discipline et Protêt

Alexandre Favini, président, Marie-Rose Fernandez, René Cudre-Mauroux et Olivier Schott acceptent une réélection.

Oliver Ghorayeb pour ULR a présenté Patrick Fleury en qualité de membre de la CDP.

M. Patrick Fleury retire sa candidature.

Le Comité Central propose le maintien de la composition actuelle de la CDP.

Vote :

La CDP est réélue dans sa composition actuelle à l'unanimité.

Commission de recours

Didier Jaquerod, Président, Daniel Henriod, et Luca Gradassi acceptent une réélection.

Suite au décès de Fabrice Rey, une place est devenue vacante au sein de la Commission.

Le Comité Central propose Alexis Margot (Morges St-Prex).

Oliver Ghorayeb (ULR) a posé sa candidature pour un poste à la Commission de Recours. Elle est retirée.

Didier Jaquerod, Daniel Henriod et Luca Gradassi sont réélus à l'unanimité.

Alexis Margot est élu membre de la Commission de recours par 42 voix et 1 abstention.

Délégués auprès de Swiss Basketball

Conformément aux Statuts de Swiss Basketball, ch. 12.2 la répartition des délégués est réglée comme suit :

- Le Président de l'AR
- Le Président technique de l'AR
- Un président de club
- Une/des personnes actives dans un club

Le nombre de délégués par AR est défini au 30 juin selon le principe de proportionnalité du nombre de licenciés.

Au cours de la saison 2017-2018, notre AR était représentée par 7 délégués, plus 3 suppléants.

Dès la saison 2018-2019, notre AR sera représentée auprès de Swiss Basketball :

- Le Président, José Fernandez
- Le Président technique, Michel Berthet

Il s'agit dès lors d'élire

- 1 président de club
- 4 membres actifs dans les clubs
- 3 suppléants

Mmes Doyer, Fernandez, Gerber et Tharin acceptent une réélection et remplissent les conditions statutaires de Swiss Basketball en qualité de présidentes et/ou membre du comité de club.

MM Voide et Bourquin acceptent une réélection et remplissent les conditions statutaires de Swiss Basketball en qualité de membres actifs dans un club.

M. Furnari ne se représente pas.

Nous avons reçu les candidatures de MM Oliver Ghorayeb, Raphaël Fuhrer et de Mme Roberta Balmat

Vote :

Anne-Catherine Doyer est réélue avec 35 voix

Marie Rose Fernandez est réélue avec 37 voix

Catherine Gerber est réélue avec 33 voix

Dominique Tharin est réélue avec 29 voix

Raphaël Fuhrer est élu avec 29 voix

Roberta Balmat est élue suppléante avec 29 voix

Oliver Ghorayeb obtient 5 voix et n'est pas élu.

Michel Voide est réélu suppléant avec 33 voix

Nicolas Bourquin est réélu suppléant avec 35 voix

Election du suppléant vérificateur des comptes

Le club de DEL devient titulaire

Le club de Cossonay est membre.

Morges St-Prex s'annonce comme suppléant.

Vote :

Morges St-Prex obtient 41 voix pour et 2 voix contre et est désigné suppléant à la vérification des comptes.

9. Présentation du budget général AVB saison 2018/2019

Le Trésorier Jean-Marc Boog présente le budget qui a été envoyé aux clubs par courrier postal.

Vote :

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Il n'y a pas de question

10. Admissions, mutations et démissions de clubs

Red Star Grandson a fait part de sa candidature en qualité de nouveau club et envoyé ses statuts. Sa candidature a été retirée par courriel le 15 juin 2018.

Les Loutres BBC a fait part de sa candidature en qualité de nouveau club et envoyé ses statuts.

Le représentant de ce club candidat fait une brève présentation de son club et de ses objectifs.

Vote :

Le Club Les Loutres BBC est accepté à l'unanimité.

Le Club de La Tour est sans activité depuis plus de deux ans. Il est considéré démissionnaire (Statuts centraux ch. 45.1).

Terre-Sainte est une Union sportive à la frontière Vaud-Genève. Ils ont contacté le Président afin de pouvoir participer à notre championnat. Le Président de Swiss Basketball a été d'accord d'intégrer l'Union Sportive Terre-Sainte comme nouveau club de l'AVB malgré le délai dépassé.

Charles Teising, président de Terre-Sainte, fait une brève présentation de son nouveau club.

Vote :

Le Président demande à l'Assemblée si elle est d'accord d'accepter ce nouveau club, sous condition que leurs statuts soient acceptés par Swiss Basketball.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Nomination du club organisateur de l'Assemblée générale 2019

Le Président demande à l'Assemblée quel club serait intéressé par l'organisation de la prochaine assemblée générale qui aura lieu le

US Yverdon fêtera un jubilé en 2019 (80 ans), ils se proposent.

Cette proposition est acceptée par acclamation

L'assemblée générale de l'AVB 2019 aura lieu le

Mardi 18 juin 2019, à 19 :30, à Yverdon

L'APC se tiendra le

Mardi 27 novembre 2018 à 19 :30

À la salle de conférence du SEPS, Ch. de Maillefer 35, à Lausanne.

11. Divers

Ferdinand Ndoh demande des éclaircissements sur la « filière des sélections ».

Des explications seront mises sur le site de l'AVB.

Olivier Schott relève, au sujet du championnat jeunesse, que dès le premier match il y a qualification dans l'équipe. Par exemple, si on a 3 équipes U 13 a,b et c, les joueurs ne peuvent pas passer d'une équipe à l'autre, même pas les trois premiers matchs (comme c'est le cas en seniors).

Le Président répond qu'on peut demander une requalification en période de transfert pour ceux qui n'ont pas le niveau. Une proposition pour assouplir cette règle sera communiquée pour la prochaine saison.

Les U 17 de 2^e année n'ont pas besoin de faire une demande de surclassement pour jouer en senior. En revanche, il faut faire attention au nombre de matchs hebdomadaires. (voir règlement de Swiss Basketball)

Anne-Catherine donne des informations U 11, 9 et 7 qui sont les catégories minis : Il est temps de donner le nombre d'équipes et de s'inscrire pour les tournois (car le premier tournoi aura lieu le dimanche 7 octobre).

Claude Santi résume : un joueur U 17 peut évoluer en senior mais ne peut jouer que 2 matchs par semaine et un U 15 peut jouer autant qu'il veut en U 17.

Luca Gradassi présente son projet de restructuration. Il propose une réflexion pour définir les axes d'amélioration pour proposer une structure adéquate qui permette de mettre en place des projets.

Il propose de créer un groupe de travail avec tous pour avoir un comité qui dirige et des employés qui gèrent.

Le Président propose de prendre contact avec Luca Gradassi afin de mettre sur pied ce groupe de travail.

Sans autre intervention, le Président lève l'assemblée, il est 23 :14.


Valérie Kees,
secrétaire AVB